

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Facilitons la pratique du sport au moyen d'un « contrat de confiance » avec les associations et clubs sportifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant :

- les bienfaits indiscutables de la pratique du sport sur notre santé ;
- que d'après l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les adultes devraient dans l'idéal faire de l'exercice d'intensité moyenne pendant deux heures et demie par semaine au moins ;
- le rôle que revêt le sport en matière cohésion sociale ;
- que le sport est un outil d'intégration, véhiculant les valeurs de respect, de tolérance et d'effort;
- que la pratique du sport ne devrait pas être limitée pour des questions d'accessibilité horaire aux installations ;
- la concurrence pouvant parfois exister entre les particuliers et les associations sportives pour l'accès aux infrastructures ;
- le coût de la réalisation de nouvelles installations sportives ;
- que l'extension des horaires permet de faciliter l'accès aux installations, mais requiert d'adapter les horaires du personnel ;
- que cela n'est pas toujours possible pour des raisons organisationnelles ou budgétaires ;
- que certaines activités sportives ne peuvent pas avoir lieu faute de personnel, notamment en soirée ou le week-end ;
- que les clubs sportifs pourraient se substituer aux concierges ou aux gardiens en dehors des heures ouvrables habituelles ;
- qu'il s'agirait de confier à un club sportif l'utilisation d'une salle de gym sous sa propre responsabilité, en définissant les modalités de cette mise à disposition dans un « contrat de confiance » ;
- que grâce à ces partenariats, des activités sportives pourraient avoir lieu le soir ou le week-end sur des installations habituellement fermées.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- à établir « un contrat de confiance » entre les clubs sportifs et l'administration municipale stipulant les conditions d'utilisation des salles de gymnastique pendant et en dehors des heures d'ouverture.

Howard NOBS, Daniel NOEL
Conseillers municipaux

Vernier, le 4 mai 2023